



SION

DEMANDE DE CONGE

- La demande écrite est à présenter au minimum deux semaines à l'avance au titulaire de classe qui la transmet ensuite à la direction des écoles. Toute demande formulée hors délai, injustifiée ou jugée abusive, sera refusée par la direction des écoles.
- Les demandes concernant les jokers doivent parvenir à la direction **un mois avant le congé**.

PARENTS / REPRESENTANT LEGAL

Elève

Nom

Prénom

Titulaire

Degré & centre

Elève

Nom

Prénom

Titulaire

Degré & centre

➤ Adresse

Tél.

Dates du congé (1^{er} jour) ET (2^e jour)

Motif de la demande (à détailler) :

.....

.....

.....

Date

Signature des parents

ENSEIGNANT(S)

Date de réception de la demande par le/les enseignant(e)s

La demande de congé est considérée comme un joker : ☐ oui ☐ non

Signature de/des enseignant(e)s

.....

.....

DIRECTION ECOLES

Congé accordé ☐ refusé ☐

Remarques :

.....

Sion, le

Samuel Délèze
Directeur des écoles

VILLE DE SION

CULTURE
ET FORMATION

Direction des écoles
cp 2272 – Rue St-Guérin 3 – 1950 Sion 2

T 027 324 13 14
M ecoles@sion.ch